

EFAS: un enjeu majeur pour l'avenir de notre système de santé!

QUI PILOTE? Depuis l'introduction en 2012 du système libéral de financement de la santé basé sur la concurrence, les primes aux caisses d'assurance maladie n'ont jamais autant augmenté, les conditions de travail des personnels se dégradent et les hôpitaux publics sont en déficit chronique au profit des cliniques privées. La nouvelle réforme de la LAMal (EFAS) aggrave encore la situation. Même SantéSuisse, grande faitière de caisses maladie, estime que «EFAS ne résout pas la question fondamentale de la croissance excessive des coûts de la santé». Les mesures d'économies imposées augmenteront la pression sur le personnel soignant et entraîneront une dégradation de la qualité des soins. Sous prétexte de simplification du système, les cantons financeront leur part (26,9%) et les assureurs piloteront financièrement le système (73,1%), au risque de décider des soins

appropriés à la place des malades et des médecins. Toujours sous prétexte d'économies, le lobby des assureurs privés fera pression pour diminuer le catalogue des prestations obligatoires afin de conclure davantage de contrats d'assurances complémentaires. Leurs actionnaires se frottent déjà les mains sur le dos des assurés. Avec EFAS, les patient-e-s et les familles devront payer plus pour des prestations de moins bonne qualité. S'il est important de maîtriser les coûts, le principal problème de la santé publique est son système de financement. Celui-ci devrait être juste et solidaire avec une caisse publique transparente et des primes en fonction de la capacité financière. Ne laissons pas des intérêts privés piloter le système de santé publique! Ne donnons pas encore plus de pouvoir aux caisses maladies privées! NON à EFAS!

JEAN-HENRI DUMONT,
VICE-PRÉSIDENT SSP-VS

Vers la fin précipitée du tourisme alpin valaisan?

MENACE La loi climat, visant la réduction des émissions de CO₂, menace directement l'avenir des stations de ski valaisannes. En restreignant l'accès en voiture pour limiter l'empreinte carbone, elle complique l'accès des touristes et des collaborateurs, essentiels pour l'économie locale. L'interdiction de certaines installations énergivores freinera également le développement de nouvelles infrastructures, rendant les stations moins attractives. La réduction de l'enneigement artificiel, crucial face au changement climatique, raccourcit les saisons et les rend moins fiables.

De plus, l'obligation de réduire les énergies fossiles met en péril les hôtels et structures encore dépendants du mazout ou du gaz, avec des coûts d'adaptation élevés, qui risquent d'augmenter les prix et de rendre les séjours moins attractifs. Les restrictions sur le transport de marchandises et de personnes compliqueront l'approvisionnement des stations, affectant la qualité des services et décourageant les touristes, surtout dans les zones mal desservies. Cette loi représente donc une menace sérieuse pour l'économie des stations de ski alpines.

PATRICK SAEGESSER,
CRANS-MONTANA

Quinze ans d'attente pour un financement uniforme

DÉCRYPTAGE Le financement uniforme des prestations et son taux de 26,9% pour les cantons, ça ne vous parle pas beaucoup? A moins que vous ne soyez assureur, issu du monde de la santé... ou politicien, c'est normal. Alors simplifions. Nos soins de santé sont financés comme s'ils venaient de deux planètes différentes. Pour les soins ambulatoires (comme aller chez le médecin), c'est à nous de payer via nos primes d'assurance maladie. Par contre, pour un séjour à l'hôpital, c'est en grande partie le canton qui prend en charge. Ce système bancal pousse donc parfois vers l'hôpital, même si un traitement en cabinet serait plus judicieux et moins coûteux. Résultat: des primes en hausse pour tout le monde, et des hospitalisations un peu trop généreuses...

Le financement uniforme, qui sera soumis au vote le 24 novembre, veut simplifier tout ça. L'idée? Que les cantons et les assurances maladie se partagent

de manière équilibrée toutes les dépenses de santé, qu'elles soient ambulatoires ou hospitalières. Les cantons couvriraient au moins 26,9% des frais, peu importe où le traitement a lieu, et le reste reviendrait aux assurances. On choisirait le meilleur soin pour le patient, sans cette histoire d'où va l'argent. Ce projet n'est pas né hier: il remonte à une initiative parlementaire de 2009 – oui, il y a 15 ans! Depuis, le besoin de simplifier notre système n'a fait qu'augmenter. Avec ce financement uniforme, on pourrait alléger la pression sur les primes et encourager tous les acteurs à coopérer pour la qualité des soins, sans se demander si le traitement est «ambulatoire» ou «stationnaire». Alors, pas de miracle, mais une belle avancée pour notre système de santé. Le 24 novembre, votons OUI pour enfin clarifier les choses et ne pas jeter 15 ans de travail parlementaire à la poubelle!

MAXIME MOIX, VICE-PRÉSIDENT DES JEUNES DU CENTRE SUISSE

Valais-Valence 2024, même combat?

RÉCHAUFFEMENT Il n'aura échappé à personne que les catastrophes climatiques sont toujours plus fréquentes et plus graves. Deux occurrences analogues m'interpellent, toutes deux survenues en 2024: les intempéries destructrices de juin en Valais et la catastrophe récente de la région espagnole de Valence. Les aimables contradicteurs insisteront sur les grandes disparités entre les deux situations, ne serait-ce qu'en termes de gravité. Ce qui m'intéresse au contraire, c'est la similitude «politique» entre ces deux événements. Un mois avant les intempéries valaisannes, le département de M. Ruppen publie

un rapport qui «démontrerait» les soi-disant dérives du projet initial de la 3e correction du Rhône et qui donc le remet fondamentalement en question. Huit mois avant la catastrophe de Valence, le gouvernement régional de Valence «a supprimé d'un revers de main l'Unité d'urgence créée par son prédécesseur socialiste»; cette unité devait «agir de façon rapide et coordonnée en cas de catastrophe naturelle» («Le Temps», 1.11.24.) Quelle est la similitude? M. Ruppen, par ailleurs politicien compétent, est membre de l'UDC, parti éminemment climatoseptique. L'actuel gouvernement régional de Valence est une coalition de par-

tis de droite et d'extrême droite, dont le parti Vox. UDC, Vox, même combat climatoseptique, même irresponsabilité face aux soubresauts de la nature en colère. Les drames valaisan et espagnol ne sont que les variantes locales de ce qui se passe aux quatre coins du monde depuis deux ou trois décennies. Dans ce domaine, on attend des politiciens autre chose que des reculades idéologiques. L'acceptation de la loi climat lors de la votation cantonale du 24 novembre devrait permettre aux citoyens de rappeler à leurs élus leurs devoirs d'anticipation.

PIERRE-ALAIN ZIMMERLI, COLLONGES

N'oublions pas ce que notre pays doit à la nature

UN DEVOIR Genevois installé en Valais depuis cinq ans, je ne comprends pas toujours les relations qu'entretiennent une partie des Valaisans avec la nature. Je ne comprends pas comment on peut être aussi fier des beautés naturelles de son canton, et aussi peu enclin à faire ce qu'il faut pour protéger ce patrimoine. Le référendum contre la loi climat est probablement l'expression la plus forte de cette incompréhension. Je suis en Valais pour les montagnes, pour une vie plus proche de la nature. Les citadins ont un point de vue qui diffère sans doute de celles et ceux qui vi-

vent plus proche de la nature. Les besoins en termes de transports sont différents, les stations de ski ont besoin de neige artificielle. Sans oublier l'agriculture ou l'élevage. Le point commun entre nous tous, c'est que nous tous sommes des victimes potentielles du changement climatique. Nos besoins d'une nature préservée, moins de pollution, moins d'artificialisation des sols, etc., sont des besoins communs, que nous habitions en ville ou en dehors. Il suffit de lire les journaux pour découvrir l'ampleur des dégâts que les changements de température peuvent provoquer. En ce

moment, on voit beaucoup les affiches de ceux qui ne veulent pas de la loi climat. Dépensez des milliards pour le climat serait un gaspillage. Nous avons tous la possibilité de ressentir les effets du changement climatique. Nous avons un environnement d'une valeur inestimable qu'une partie du monde nous envie. Dépenser de l'argent pour tenter de nous faire prendre conscience des enjeux pour adapter nos comportements à tous les défis actuels n'est pas un gaspillage. C'est un devoir. Je voterai oui à la loi climat, pour nos montagnes.

OLIVIER AMREIN, BETTEN

Non à la loi cantonale sur le climat

TROP CHÈRE Et voilà encore une loi concernant le climat! C'est facile de rêver et de ponctionner toujours plus le contribuable. Voilà quelques éléments qui je l'espère vous permettront de refuser cette loi. La loi fédérale sur le climat est en vigueur depuis janvier 2024 avec des arguments très difficilement atteignables pour 2050. Le Valais veut être encore plus rapide pour atteindre la neutralité carbone pour 2040. Utopie et irréalisable sans parler des coûts que cela engendrent. Tous les bâtiments privés devraient être assainis et mis en conformité en quinze ans. Quid des possibilités financières et de main-

d'œuvre pour accomplir de tels travaux. Quid également des subventions et à quelle cadence les propriétaires vont être défrayés. Actuellement les subventions sont versées trois ans après les travaux. Utopie et irréalisable. Non le citoyen ne peut pas ou ne peut plus supporter ces nouvelles directives dans la situation actuelle. Il ne peut plus admettre qu'on pénalise toujours plus son pouvoir d'achat. D'imposer les voitures électriques avec tous les désagréments que cela comporte, augmentation de la consommation de l'électricité, problème de recharge, sans oublier le

coût des batteries et de la pollution (lithium, cobalt...). Pas du tout fiable avec la topographie de notre canton. Utopie et irréalisable. De réduire sa consommation de viande et bien d'autre chose que l'on veut imposer aux citoyens. Sans compter chaque année les augmentations des assurances maladie, etc. Voilà juste un petit aperçu pour refuser cette loi. Je pourrai encore mentionner bien des arguments, mais s'il vous plaît arrêtez d'asphyxier le contribuable par une loi redondante à la loi fédérale.

ANDRÉ GUEX, MARTIGNY

Droit du bail. Et si on parlait du contenu?

BON POUR TOUS La campagne de votation relative aux deux révisions du droit du bail se déroule de façon étrange. Les adversaires des révisions parlent de tout sauf du contenu réel des deux modifications soumises au scrutin le 24 novembre. Manquent-ils d'arguments? Sont-ils paralysés par leur idéologie? Ou remarquent-ils soudainement, au fond d'eux-mêmes, qu'il s'agit de réformes raisonnables et équilibrées dans l'intérêt de toutes et de tous? Quoi qu'il en soit, il me paraît normal qu'une famille qui acquiert un

logement en y affectant son épargne puisse s'y installer dans un délai raisonnable. C'est le fondement même du droit de la propriété, cher aux Valaisannes et aux Valaisans. Et c'est exactement le but visé par l'une des deux réformes sans toutefois remettre en cause les droits actuels des locataires. Il me paraît tout aussi normal que la sous-location soit soumise à un minimum de règles pour empêcher les abus comme lorsque le montant du logement sous-loué est plus élevé

que son loyer initial! La révision sur laquelle nous votons en matière de sous-location s'inspire d'ailleurs des réglementations appliquées déjà aujourd'hui par bon nombre de coopératives d'habitation qu'on ne saurait accuser de manquer de sens social. Voter deux fois OUI au droit du bail, c'est favorable aux sous-locataires, aux locataires, aux bailleurs et aux propriétaires.

BENJAMIN RODUIT, CONSEILLER NATIONAL ET PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES

Cinq milliards de Rösti

LA GRIFFE Les services de ce brave Rösti ont sorti «trop tôt» un rapport chiffrant les coûts d'exploitation des tronçons d'autoroutes soumis au vote le 24 novembre et, à peu près au même moment, annoncé qu'il fallait réduire les subventions aux petites lignes de bus. Cinq milliards afin d'ajouter des pistes à des autoroutes surchargées alors que l'on sait depuis des décennies qu'elles seront à nouveau saturées en moins de dix ans car, et il s'agit d'une règle qui s'est toujours confirmée: tant que l'on peut rouler à peu près convenablement eh bien on prend son véhicule. Ce n'est que lors-

que l'embouteillage devient dissuasif que l'on cherche un autre moyen de déplacement. De plus, pour ce qui concerne la Suisse romande, ce n'est pas le nombre de pistes pour entrer à Genève qui pose problème, c'est la saturation des routes et rues d'entrée en ville. C'est comme un entonnoir, il est inutile d'agrandir le volume du cône, c'est le diamètre du petit tuyau de sortie qui règle le débit. Mon humble constatation: avec ces cinq milliards financiers de transports en commun, en site propre, ça sera beaucoup plus efficace et aussi beaucoup durable.

BERNARD ATTINGER, SION

Non à l'extension des autoroutes

POUR LA SANTÉ L'extension des autoroutes augmente le bruit et la pollution de l'air. Aucun trajet ne commence ni ne se termine sur une autoroute. Les voitures se rendant vers une autoroute passent aussi à travers des zones habitées. Aujourd'hui, le bruit et la pollution de l'air sont déjà un véritable fléau pour la population habitant près des axes routiers. Les gaz d'échappement ont un impact significatif sur les maladies respiratoires et cardiovasculaires. Ces impacts ne sont pas seulement individuels, mais entraînent des répercussions sur l'ensemble de la société. En effet, les

coûts associés à l'augmentation des dépenses de santé, ainsi que ceux liés à l'assainissement du bruit, sont énormes et pèsent lourdement sur la collectivité. L'extension des autoroutes ne fera qu'augmenter le trafic, les coûts de la santé qui y sont liés et diminuer le bien-être de la population. Pour toutes ces raisons, il est crucial de dire NON aux projets autoroutiers extrêmes le 24 novembre. Refuser l'extension des autoroutes, c'est choisir de protéger la santé publique et de préserver la qualité de vie de nos communautés.

CAROLE MORISOD, COLLOMBEY